



# CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

## SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

Mercredi, 16 juin 2022 - 20h00 au Cotterd

Procès-verbal no. 06/2022

<b>Présidence : M. Yves PELLET</b>			
<b>Municipalité</b>		<b>Excusés</b>	
M.	Pierre-Alain	KARLEN	Syndic
M.	Pierre-Alain	FAVROD	Municipal
M.	Roland	MOOSER	Municipal
		Mme Corinne	BALLIF GROGNOUZ Municipale
		M. Reynald	DÄNZER Municipal

### Ordre du jour :

1	Appel	p. 2
2	Adoption de l'ordre du jour	p. 2
3	Procès-verbal de la séance du 16 mars 2022	p. 2
4	Communications du Bureau	p. 2
5	Communications de la Municipalité	p. 3
6	<b><u>Préavis no. 04-2022</u></b> du 9 mai 2022 relatif à la demande de crédit de CHF 110'000.- pour la réfection du parvis et cour du temple – Remplacement du revêtement	p. 4
	<b>6.1</b> Rapport de la Commission d'Urbanisme	p. 4
	<b>6.2</b> Rapport de la Commission des Finances et de Gestion	p. 5
	<b>6.3</b> Adoption du Préavis no. 04-2022	p. 5
7	<b><u>Rapport de gestion et comptes 2021</u></b>	p. 6
	<b>7.1</b> Rapport de la Commission des Finances et de Gestion sur les comptes 2021	p. 7
	<b>7.2</b> Adoption des comptes arrêtés au 31 décembre 2021	p. 7
	<b>7.3</b> Rapport de la Commission des Finances et de Gestion sur la gestion 2021	p. 7
	<b>7.4</b> Adoption du Rapport de gestion 2021	p. 11
	<b>7.5</b> Réponses de la Municipalité aux vœux et remarques de la COFIGE	p. 11
	<b>7.6</b> Adoption des réponses de la Municipalité	p. 12
8	Nomination d'un membre suppléant de la COFIGE en remplacement de Steven Pilet, démissionnaire	p. 12
9	Divers	p. 12



Il est 20h00, M. le Président Yves PELLET souhaite la bienvenue aux Conseillers/ères ainsi qu'aux membres de la Municipalité présents pour la deuxième séance de l'année 2022.

Selon les dernières directives reçues par le Conseil d'Etat concernant le COVID, plus aucune mesure particulière n'est nécessaire. Pour la séance, le port du masque n'est pas obligatoire et la possession d'un certificat COVID n'est pas nécessaire.

M. le Président cède la parole à M. Kim KAUFFMANN, Secrétaire du Conseil, pour l'appel.

## 1. Appel

- Présents : 21
- Excusés : 14
- Absents : 0

Le quorum est atteint, M. le Président invoque la bénédiction divine sur les travaux de l'Assemblée, puis il déclare la séance ouverte.

M. le Président rappelle que les interventions des Conseillers/ères se font debout, que chaque intervenant mentionne son nom et son prénom avant de s'exprimer. Il demande de parler de manière brève, claire et précise.

Mmes Sandra FAVROD et Laurence STETTLER fonctionneront comme scrutatrices.

## 2. Adoption de l'ordre du jour

En l'absence de remarques, M. le Président constate que l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

## 3. Procès-verbal de la séance du 16 mars 2022

Question de Mme Antoinette DAPPLES DÜNNER : pourquoi le procès-verbal n'est-il pas signé ?

Réponse de M. le Président : le procès-verbal sera signé après son acceptation par le Conseil.

En l'absence de remarques, le procès-verbal de la séance du Conseil du 16 mars 2022 est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie le Secrétaire pour la rédaction du document.

## 4. Communications du Bureau

- Lors des Élections Vaudoises du 10 avril et du 20 mars, 12 personnes ont participé au dépouillement du 1<sup>er</sup> tour et 6 personnes au 2<sup>ème</sup> tour.

Pour les Votations Fédérales du 15 mai, 6 personnes ont été engagées pour le dépouillement du scrutin.

M. le Président remercie les personnes ayant participé à ces dépouillements, et vante les mérites du système de milice permettant à la Commune de bénéficier de la disponibilité et des compétences de chacun.

- Par suite de la démission de Mme Gaëlle TROLLUX de la fonction de déléguée au Conseil d'établissement scolaire Villeneuve – Haut-Lac, le Bureau a nommé M. Kevin GRANGIER pour lui succéder. Toutefois, ledit Conseil va prochainement être dissout et ses tâches seront reprises par l'ASPIHL (Association scolaire et parascolaire intercommunale du Haut-Lac).
- M. le Président rappelle aux Conseillers/ères qu'un formulaire d'indemnisation des membres des Commissions et des Délégations est à disposition auprès du Secrétaire, permettant d'obtenir le remboursement des heures engagées et d'éventuels frais.



## 5. Communications de la Municipalité

M. le Président transmet la parole à M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN.

M. le Syndic invite l'Assemblée à se lever pour observer une minute de silence à la mémoire de l'employé communal au service de la Voirie, M. Patrick COSTANTINO.

M. Patrick COSTANTINO était entré en 2011 au service de la Voirie. Il était un employé sérieux et engagé, très apprécié par la population. Il était de nature serviable, joviale et disponible. Il faisait preuve d'un grand esprit de camaraderie avec ses collègues, et avait un engagement soutenu auprès du Service du Feu.

M. le Syndic excuse les absences de Mme la Municipale Corinne BALLIF GROGNOZ qui préside une séance des EMS aux Diablerets, et également de M. le Municipal Reynald DÄNZER absent à l'étranger.

M. le Syndic cède la parole aux autres membres de la Municipalité :

- **M. le Municipal Pierre-Alain FAVROD :**

Travaux de mise en séparatif EC/EU du secteur Nord : les travaux de finition du revêtement seront exécutés par la société Camandona dans la deuxième quinzaine d'août. D'entente avec le bureau d'ingénieurs, le décompte final de ce projet sera présenté après la pose du bitume.

- **M. le Municipal Roland MOOSER :**

Ponts des vaches sur le Grand-Canal : ces deux ponts, destinés à la mobilité douce, ont subi des travaux de rénovation. Les fissures ont été assainies et comblées. Les rampes à vélo ont été refaites en béton.

Toit du local de la « Cuisine » dans la rue des Anciennes-Postes : ce toit a été entièrement nettoyé et les tuiles remplacées. Ces travaux ont été réalisés en collaboration avec le voisin direct.

Toit du Clocheton à Crebelley : le clocher a été entièrement refait. Les tuiles en amiante ont été remplacées, la pointe réparée et refixée solidement.

Réfection des dessertes agricoles : par suite d'une réunion avec la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes), Mme la Conseillère d'Etat Nuria GORRITE doit encore valider certains documents, suivi d'un délai de recours de 30 jours. Dès lors, les travaux pourront être planifiés. Un feu vert définitif est attendu pour la mi-septembre.

Pont de la Californie : les démarches de validation par le Canton et la Confédération sont complexes. Dans le contexte d'une réserve naturelle, il y a jusqu'à 14 niveaux de protection dont il faut tenir compte. De ce fait, le dossier est passé par plusieurs départements auprès des services cantonaux. Actuellement c'est l'OFEV (Office fédéral de l'environnement) qui bloque le projet : un pont en béton est souhaité alors qu'il est prévu une infrastructure plus légère. Le Canton négocie ardemment avec l'OFEV pour aboutir rapidement à une décision.

Modérateur de trafic à la Route des Grangettes : un modérateur de trafic a été posé, et il remplit bien sa fonction.

Tour de France, dimanche 10 juillet : toute la route cantonale traversant Noville sera bloquée durant une bonne partie de la journée. Noville restera accessible par les routes agricoles. Cela concerne une bonne partie du Chablais Vaudois et Valaisan, ainsi que la Riviera.

Agression près du Fort : des contrôles de Police ont été mis en place à la suite de l'agression sans gravité d'une joggeuse dans le secteur du Fort près de la Passerelle des Grangettes traversant le Rhône.



- **M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN :**

Recrutement des employés de la voirie : M. Yves FAVROD a été engagé comme employé de la voirie au 1<sup>er</sup> août en remplacement de M. Daniel WYSS. Il est également prévu de recruter un 4<sup>ème</sup> employé en fin d'année, en réponse à l'augmentation de la charge de travail. Il est impératif de pouvoir disposer de deux binômes pour accomplir toutes les tâches.

Passerelle en bois des Grangettes : les travaux sont terminés et le devis de CHF 175'000.- a été respecté. L'Etat de Vaud prend 75% des frais à sa charge. Le solde se répartit entre Vaud Rando, Suisse Rando et la Fondation des Grangettes. L'opération n'aura rien coûté à la Commune, hormis la future surveillance et l'entretien de l'ouvrage.

Plan Général d'Affectation (PGA) : la signature du PGA est retardée par un problème de jurisprudence du Tribunal Fédéral qui entrave le processus de validation et de signature par Mme Christelle LUISIER. Envoyé au mois d'août 2021, il est prévu de le recevoir en retour en septembre.

Agglomération Riviera Rivelac : la gestion de ce projet est compliquée avec 18 communes, 3 districts et 2 cantons impliqués. À la suite de la démission inattendue du Président, les trois vice-présidents vont s'engager dans une co-présidence. Ce nouvel organe dirigeant va lancer la mise au concours du dossier pour l'élaboration du concept de l'Agglo d'un montant d'env. CHF 500'000.-. Le projet doit impérativement être déposé en 2025.

M. le Président remercie les membres de la Municipalité pour leurs communications.

## **6. Préavis no. 04-2022 du 09 mai 2022, relatif à la demande de crédit de CHF 110'000.- pour la réfection du parvis et de la cour du temple – Remplacement du revêtement**

M. le Président cède la parole à M. le Municipal Roland MOOSER pour ses commentaires.

### **M. le Municipal Roland MOOSER :**

Le revêtement de la cour du temple se désagrège rapidement et nécessite une réfection. Une réparation du béton maigre ne peut pas être envisagée. Exposé aux grandes chaleurs de l'été, le goudronnage de la surface n'est pas une bonne solution. Une réfection en granit serait onéreuse. La pose de pavés en béton « antique » constitue la meilleure solution, d'autant plus qu'ils assureraient également un bon drainage de l'eau de pluie. Le Canton valide également cette option. Ce quartier du Temple est en plein développement et mérite un aménagement valorisant et harmonieux. Des tests seront effectués pour le choix des couleurs des pavés.

M. le Président remercie M. le Municipal pour ses explications et ouvre la discussion.

Il n'y a pas de questions. La discussion est close.

### **6.1. Rapport de la Commission d'Urbanisme**

M. le Président cède la parole à Mme Sylvie ABELLAN, membre de la Commission d'Urbanisme, pour la lecture de son rapport que les Conseillers/ères ont reçu par courriel.

La Commission d'Urbanisme suggère d'accepter les conclusions du Préavis proposées par la Municipalité, à savoir :

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux nécessaires à la réalisation de ce projet ;



- **d'octroyer** un crédit d'investissement de CHF 110'000.- TTC, moins le montant de la partie côté cure appartenant au Canton soit -18% = CHF 19'800.- TTC. Ce qui donne finalement le montant de CHF 90'200.- à charge de la Commune.
- **de financer** ces travaux par un emprunt dans l'établissement de son choix ou par la trésorerie courante, en fonction des liquidités de la Commune à ce moment-là ;
- **d'amortir** l'investissement par un prélèvement de CHF 90'200.- sur le « Fonds de réserve pour travaux futurs », compte 9282.9.

M. le Président remercie Mme Sylvie ABELLAN pour son intervention et ouvre la discussion.

Il n'y a pas de questions. La discussion est close.

## 6.2. Rapport de la Commission des Finances et de Gestion

M. le Président cède la parole à M. Christophe CARREL, Président de la COFIGE, pour la lecture de son rapport que les Conseillers/ères ont reçu par courriel.

La COFIGE suggère d'accepter les conclusions du Préavis proposées par la Municipalité. M. Christophe CARREL renonce à lire le détail des conclusions, déjà lues précédemment, ce qui est accepté par M. le Président.

M. le Président remercie M. Christophe CARREL pour son intervention et ouvre la discussion.

Il n'y a pas de questions. La discussion est close.

## 6.3. Adoption du Préavis no. 04-2022

M. le Président passe à l'adoption du Préavis no. 04-2022.

Le Conseil communal de Noville :

- ayant pris connaissance du **Préavis no. 04-2022 du 09 mai 2022 relatif à la demande de crédit de CHF 110'000.- pour la réfection du parvis et de la cour du temple – Remplacement du revêtement** ;
- ayant entendu les rapports de la Commission d'Urbanisme et de la Commission des Finances et de Gestion, chargées de l'étude de cet objet;
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux nécessaires à la réalisation de ce projet ;
- **d'octroyer** un crédit d'investissement de CHF 110'000.- TTC, moins le montant de la partie côté cure appartenant au Canton soit -18% = CHF 19'800.- TTC. Ce qui donne finalement le montant de CHF 90'200.- à charge de la Commune.
- **de financer** ces travaux par un emprunt dans l'établissement de son choix ou par la trésorerie courante, en fonction des liquidités de la Commune à ce moment-là ;
- **d'amortir** l'investissement par un prélèvement de CHF 90'200.- sur le « Fonds de réserve pour travaux futurs », compte 9282.9.

M. le Président passe au vote. Le Préavis no. 04-2022 est accepté à l'unanimité.



## 7. Rapport de gestion et comptes 2021

M. le Président cède la parole à M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN pour ses commentaires.

### **M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN :**

Avec un excédent de recettes de CHF 52'000.-, l'exercice 2021 est une bonne année, permettant d'effectuer tous les amortissements obligatoires pour un montant de CHF 352'480.-. Un amortissement complémentaire a pu être réalisé pour CHF 550'000.- grâce à une recette exceptionnelle des droits de mutation générés par des transactions immobilières successives d'objets de spéculation dans le quartier des Fourches.

La marge d'autofinancement (cashflow) s'élève ainsi à CHF 1'550'000.- avec des dépenses d'investissement de CHF 577'000.-.

La Commune continue à investir dans son infrastructure, notamment avec le projet des dessertes agricoles dont la réfection totale est prévue jusqu'à la fin de cette législature.

La dette par habitant s'élève à CHF 5'965.-, ce qui est proche de la moyenne des communes vaudoises (sans Lausanne) à savoir CHF 5'888.-.

M. le Syndic précise que tout est bien documenté dans le rapport de gestion, qui a également une valeur d'archive. Il est à disposition pour répondre aux éventuelles questions.

M. le Président remercie M. le Syndic pour ses commentaires et ouvre la discussion en passant en revue les dicastères, puis les différentes rubriques des comptes.

Le passage en revue suscite quelques questions concernant le dicastère de M. le Municipal Roland MOOSER (pages 34 à 39) :

Question de Mme Sylvie ABELLAN : peut-on fixer un ordre de priorité pour les travaux importants dans la Commune, notamment pour les questions de sécurité routière et les espaces verts ?

Réponse de M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN : la Municipalité recense les projets prioritaires et le Conseil communal en est informé et prend des décisions. M. le Syndic invite les Conseillers/ères à soumettre leurs requêtes et leurs demandes à la Municipalité qui est ouverte à toute suggestion. Malgré l'itinéraire de délestage de la H144, le trafic de transit par Noville reste important avec un nombre élevé de frontaliers et de valaisans traversant le village aux heures de pointe.

Commentaire de M. le Municipal Roland MOOSER : les réglementations de la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes) sont très contraignantes et parfois surprenantes, pour exemple la demande de suppression d'un passage piéton à la Rue du Griffon parce qu'un passage piéton ne sert pas à ralentir le trafic. La Commune peut suggérer des modifications à la DGMR, mais c'est elle qui décide, puisque la route traversant Noville est cantonale.

Remarque de Mme Sylvie ABELLAN : elle va soumettre à la Municipalité une série de mesures concernant l'amélioration de la sécurité routière à Noville.

Question de M. Claude-Alain STETTLER : qu'en est-il de l'appareil de contrôle de la vitesse (radar) qui est entreposé par la Commune dans un entrepôt à Crebelley, et qui n'est plus utilisé depuis des années ?

Réponse de M. le Municipal Roland MOOSER : cet appareil entreposé à Crebelley est inutilisable. Il s'agit d'une technologie obsolète dont on ne trouve plus les batteries et les pièces de rechange. M. le Municipal va évaluer le remplacement de l'appareil par un modèle de nouvelle génération qui peut notamment fonctionner selon les horaires de sortie des écoles, par exemple.

Question de Mme Antoinette DAPPLES DÜNNER : à l'image de la Commune de Rennaz qui trouve des solutions originales pour réduire l'accès au centre du village, y aurait-il des moyens similaires pour réguler le trafic au centre de Noville ?



Réponse de M. le Municipal Roland MOOSER : la Municipalité a déjà étudié diverses options, mais le problème reste le même, à savoir les contraintes de la DGMR et de la route cantonale traversant le village, qui est de la responsabilité de l'Etat de Vaud. Par ailleurs, les chicanes et obstacles au trafic sont malheureusement incompatibles avec le trafic agricole.

M. le Président remercie les intervenants pour leurs questions, réponses et commentaires. Il n'y a pas de remarques concernant les dernières pages des comptes, bilan et investissements.

M. le Président annonce la discussion close.

### **7.1. Rapport de la Commission des Finances et de Gestion sur les Comptes 2021**

M. le Président cède la parole à M. Christophe CARREL, Président de la COFIGE, qui donne lecture de son rapport que les Conseillers/ères ont reçu par courriel.

En conclusion, la COFIGE propose de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Noville :

- ayant pris connaissance du rapport de gestion et des comptes de l'exercice 2021 ;
- ayant entendu les rapports de la Commission des Finances et de Gestion ;
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

décide

- **d'adopter les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 tels que présentés.**

M. le Président remercie M. Christophe CARREL et ouvre la discussion. Il n'y a pas de questions.

### **7.2. Adoption des Comptes arrêtés au 31 décembre 2021**

M. le Président passe à l'adoption des comptes de l'exercice 2021 tels que présentés et arrêtés au 31 décembre 2021.

M. le Président passe au vote. Les comptes annuels de l'exercice 2021 sont acceptés à l'unanimité.

### **7.3. Rapport de la Commission des Finances et de Gestion sur la Gestion 2021**

M. le Président cède la parole à M. Christophe CARREL, Président de la COFIGE, pour la lecture de son rapport que les Conseillers/ères ont reçu par courriel.

En conclusion, la COFIGE propose de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Noville :

- ayant pris connaissance du rapport de gestion et des comptes de l'exercice 2021 ;
- ayant entendu les rapports de la Commission des Finances et de Gestion ;
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

décide

- **de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion, et à la Commission de gestion et finances d'être déchargée d'établir ce rapport.**



M. le Président remercie M. Christophe CARREL pour son intervention et ouvre la discussion.

Question de M. le Président Yves PELLET : M. le Président demande à M. Christophe CARREL si la COFIGE a reçu les comptes 2021 en fichiers informatiques de la part de la Municipalité.

Réponse de M. Christophe CARREL : non, la COFIGE ne les a pas reçus.

Question de M. le Président Yves PELLET : M. le Président demande à M. le Syndic d'expliquer pourquoi la COFIGE n'a pas reçu ces fichiers.

Réponse de M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN : M. le Syndic précise que cela avait été demandé pour les budgets et non pas pour les comptes. Cette décision avait été prise par l'intermédiaire du soutien d'une Conseillère d'Etat socialiste à une Préfète socialiste, et cela avec une mécompréhension complète du problème, vu que les autorités cantonales ont mélangé la loi sur l'information et la sécurité des données (cybercriminalité). M. le Syndic précise qu'il faudra refaire une nouvelle demande pour les comptes. Par ailleurs, la COFIGE s'était permis de contacter la fiduciaire OFISA (sous-traitant et prestataire du logiciel de comptabilité de la Commune) en direct, afin d'obtenir des informations, ce qui est une pratique inacceptable. La loi sur l'information est respectée puisque la COFIGE reçoit toutes les informations nécessaires sous forme imprimée, comme cela est d'usage partout ailleurs. L'Association vaudoise des boursiers communaux va également se prononcer sur le principe de distribuer des fichiers informatiques ou non.

Commentaire de M. Christophe CARREL : le Président de la COFIGE s'oppose totalement aux affirmations de M. le Syndic. Le logiciel OFISA utilisé par la Commune dispose d'une fonction native permettant d'exporter les informations demandées sous Excel, cela sans aucun lien dynamique avec le logiciel de comptabilité communale. La demande de la COFIGE est anodine et ne préjuge en rien ni l'intégrité, ni le fonctionnement des comptes. L'argument de M. le Syndic stipulant de devoir à nouveau déposer une demande pour les comptes communaux (par opposition au budget) sur Excel est absurde, puisqu'elle engendrerait à nouveau des délais et des frais de procédure importants, à charge de la Commune et du contribuable. La mise à disposition des comptes communaux par exportation sur Excel est une pratique courante dans le Canton. Plusieurs communes sont habituées à cette méthode.

Commentaire de M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN : la Municipalité ne partage pas le point de vue de la COFIGE qui peut faire entreprendre les démarches qu'elle veut. Le boursier s'en tiendra à la remise des informations sous format papier. M. le Syndic se demande ce que la COFIGE veut faire avec des fichiers informatiques.

Commentaire de M. Claude-Alain STETTLER : exaspéré par les échanges, il se demande à quel point cette situation va encore escalader impliquant des procédures officielles et des frais d'avocats. Il estime que le Conseil communal devrait intervenir pour régler ces « gamineries » qui entravent le fonctionnement de la Commune. Les élus communaux et municipaux devraient se tenir les coudes dans l'intérêt de Noville et de ses citoyens, mais là cela ne semble visiblement pas le cas. Il faut œuvrer pour trouver une solution rapidement.

Question de M. Thomas MEIER : quel est réellement le risque pour la Commune de remettre des exportations des fichiers EXCEL du budget et des comptes à la COFIGE ? Pourquoi cela ne serait-il pas possible ? Il va être urgent que le Conseil intervienne pour trouver une solution à un litige qui perdure depuis plus d'une année et demie.

Réponse de M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN : d'une part, cela représente un énorme travail de reconfiguration par le Boursier pour extraire ces données. D'autre part, le prestataire OFISA facture le travail d'extraction. Les communes qui se sont aventurées dans la remise des données informatiques se sont exposées à de la cybercriminalité. Si l'on extrait et que l'on diffuse des données comptables, on risque automatiquement la perte de confidentialité. Pour information, il n'y a aucun boursier du District d'Aigle qui s'adonne à cette pratique. Les quelques communes vaudoises de Montagny et autres, fournissant des fichiers EXCEL, sont des petites communes travaillant avec des non-professionnels. Mais la Commune de Noville ne remettra aucun fichier.



Question de Mme Antoinette DAPPLES DÜNNER : pourquoi la COFIGE demande-t-elle dans les conclusions de son rapport sur la Gestion 2021 « d'être déchargée d'établir ce rapport » ?

Réponse de M. Christophe CARREL : la COFIGE n'a pas été en mesure de faire un rapport détaillé, parce que M. le Syndic s'est opposé aux demandes de la Commission, notamment pour mener des entretiens individuels avec les Municipaux. Il a fallu se baser uniquement sur le rapport de gestion rédigé par la Municipalité.

Commentaire de Mme Antoinette DAPPLES DÜNNER : comment M. le Syndic peut-il dicter à la Commission de Gestion la manière de procéder pour son travail d'investigation ? La COFIGE doit avoir toute la liberté et l'initiative nécessaire pour effectuer correctement son travail, en vue de l'élaboration de son rapport. Selon elle, il y a un problème d'entrave au fonctionnement de la Commission.

Commentaire de M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN : il n'y a pas à soulever des problèmes, là où il n'y en a pas. La Municipalité n'a pas voulu entrer en matière sur le catalogue de question remis par la COFIGE parce que toutes les réponses figuraient dans le rapport de gestion de la Municipalité. Les Municipaux sont tous les miliciens et ils ne sont pas disponibles sur appel à court terme. Comme cela est l'usage dans d'autres Communes, il est possible de planifier à l'avance des entretiens avec les Municipaux pour des besoins de clarification, mais cela se coordonne bien à l'avance. Il n'est pas acceptable de devoir répondre à une liste de questions envoyée par courriel avec un délai de quelques jours pour répondre.

Réponse de M. Christophe CARREL : en 2021, la COFIGE avait souhaité rencontrer les Municipaux individuellement, mais M. le Syndic l'avait refusé. A la suite de cela, M. le Syndic avait proposé à la COFIGE de soumettre une liste de questions à la Municipalité, ce qui est refusé à présent. C'est le serpent qui se mord la queue.

Commentaire de Mme Antoinette DAPPLES DÜNNER : elle refuse de donner décharge à la COFIGE d'établir le rapport sur la Gestion 2021. Le Conseil communal mandate la COFIGE pour donner un regard sur la gestion de la Municipalité, et cela n'est pas le cas. Les modalités doivent être définies pour une collaboration entre les deux parties, cela est indispensable. Une telle collaboration est essentielle pour le bon fonctionnement de nos institutions. La demande de décharge de la COFIGE doit être supprimée du rapport selon elle.

Question de M. Kevin GRANGIER : que dit le règlement du Conseil communal au sujet du fonctionnement des Commissions et des relations avec la Municipalité ? Et dans le contexte de la révision à venir du règlement du Conseil, ne faudrait-il pas tenir compte de ces questions de fonctionnement des Commissions ?

Commentaire de M. le Président Yves PELLET : le règlement du Conseil stipule que les Commissions s'organisent elles-mêmes. La loi sur les Communes dicte les modalités de fonctionnement des commissions qui sont mandatées par le Conseil en qualité d'organe de surveillance des activités de la Municipalité. Par conséquent, la COFIGE se doit de rédiger un rapport annuel sur la gestion de la Municipalité, et le Conseil ne peut pas accepter que la COFIGE en soit déchargée. Il y a un document PDF détaillé à ce sujet sur le site de l'Etat de Vaud.

Commentaire de M. Kevin GRANGIER : si la COFIGE estime ne pas avoir été en mesure d'effectuer correctement son travail pour établir son rapport, ne devrait-elle pas simplement demander le refus de la décharge de la Municipalité pour sa gestion ?

Commentaire de M. le Président Yves PELLET : dans cette affaire, la Commune est confrontée à une « guerre de bac à sable ». Refuser de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion n'est pas une solution, parce que la Commune de Noville fonctionne bien. Toutefois, il y a une « guerre des clochers » entre deux parties qui ne parviennent pas à s'entendre. Il y a un souci de collaboration. M. le Président exhorte véhémentement les Conseillers/ères à s'exprimer en plénum – et non pas au bistrot – pour suggérer des pistes en vue d'une solution à ce conflit.



Question de Mme Sylvie ABELLAN : est-on confronté à un problème de rapport entre personnes ? Y a-t-il des remontrances personnelles entre les protagonistes des deux entités COFIGE et Municipalité ?

Réponse de M. Christophe CARREL : demander un fichier Excel contenant des valeurs pour effectuer des calculs et des analyses semble être une chose évidente et logique. Les membres de la COFIGE sont eux aussi des miliciens, et il est illusoire d'envisager la re-saisie manuelle des chiffres des comptes sur Excel. Si chaque partie pouvait fournir un effort, avec un pas de l'un vers l'autre, il y aurait peut-être moyen de s'entendre, que ce soit pour la question du fichier Excel ou pour le rapport de gestion. Dans une situation sans solution et sans issue, la COFIGE ne dispose pas des moyens d'œuvrer correctement comme organe de surveillance, et par conséquent, n'a pas d'autre choix que de demander à être déchargée de l'établissement du rapport.

Question de M. le Président Yves PELLET : Mme ABELLAN, êtes-vous satisfaite de la réponse de M. Christophe CARREL ?

Réponse de Mme Sylvie ABELLAN : non pas vraiment, mais je m'en contenterai.

Commentaire de M. Thomas MEIER : le débat entre dans une phase émotionnelle. Dans ce genre de situation, il faut définir un mode opératoire. A savoir, formuler dès à présent comment les deux parties doivent travailler ensemble. Il est impératif de trouver rapidement un règlement à cette situation. À défaut, le problème restera toujours latent et ne sera jamais résolu.

Commentaire de M. le Municipal Pierre-Alain FAVROD : durant toute l'année, les Municipaux gèrent leurs projets respectifs, mais ne vont pas convoquer les Commissions pour les faire participer. Il est aussi de la responsabilité des Commissions de venir s'intéresser spontanément aux projets sur le terrain, en participant par exemple aux réunions de chantier, ou en faisant preuve de curiosité par des questions ou une visite sur le site d'une installation. La Municipalité est tout à fait ouverte à cela, mais il faut éviter les démarches contraignantes de dernière minute.

Commentaire de M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN : il admet qu'il faut essayer de débloquer la situation. Il suggère que, pour le prochain exercice, la COFIGE anticipe la prise de contact avec la Municipalité pour élaborer un planning ensemble, mais bien à l'avance. Le planning fixera des dates d'entretiens par dicastère, et la Commission préparera des questions en conséquence. Toutefois, M. le Syndic insiste qu'il s'oppose à toutes velléités de cogestion, comme cela est tenté dans d'autres communes.

Commentaire de M. le Président Yves PELLET : M. le Président remercie M. le Syndic pour son initiative en vue d'une coopération mieux planifiée et coordonnée avec la COFIGE.

Commentaire de Mme Valentina ALIU : pour répondre aux soucis de sécurité informatique et de cybercriminalité, elle propose de travailler avec une clé USB permettant d'isoler les données sur un support, évitant ainsi d'exposer les comptes au danger.

Réponse de M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN : c'est une question à discuter avec le Boursier communal.

Réponse de M. Christophe CARREL : concernant les allégations de cogestion de M. le Syndic, il réfute totalement l'idée de vouloir faire de la sorte. A aucun moment la COFIGE n'a voulu s'engager sur le chemin d'une gestion commune, et cela ne sera jamais le cas. La Commission s'en tient à son mandat d'organe de surveillance.

Commentaire de M. Kevin GRANGIER : il suggère que le Bureau du Conseil supervise le mode opératoire et accompagne la COFIGE dans sa démarche. Pour sa part, il demande que la COFIGE retire sa demande de décharge pour l'établissement du rapport. Et enfin, il propose à l'Assemblée de voter la décharge de la Municipalité pour sa gestion de l'année 2021.

Commentaire de M. le Président Yves PELLET : M. le Président confirme que le Bureau coordonnera avec la COFIGE et la Municipalité l'élaboration d'un cadre de travail pour le prochain exercice, et veillera à la bonne coopération entre les deux parties. Il se réjouit que ces dernières s'engagent à œuvrer pour une meilleure collaboration.



Commentaire de Mme Sandra FAVROD : elle se permet de revenir au point 1 du rapport de la COFIGE, concernant l'amélioration de la qualité de différentes places florales, ainsi que des décorations lumineuses de fin d'année. Mme Sandra FAVROD rappelle que ces demandes avaient déjà été adressées à la Municipalité à maintes reprises, mais sans succès. Elle espère que, cette fois-ci, la Municipalité tiendra compte de cette demande, et que malgré la boutade de M. le Syndic estimant que Noville est la Capitale Mondiale du Géranium, Noville deviendra enfin un beau village fleuri. Peut-être serait-il judicieux de suggérer une collaboration avec le propriétaire du Garden-Centre, vu qu'il a élu domicile dans la Commune. Enfin, elle propose que les frais engendrés pour ces décorations florales et de Noël, soient imputés à un compte Tourisme, étant donné que ces installations s'adressent tout particulièrement aux voyageurs et touristes en visite dans le village.

M. le Président remercie les intervenants pour leurs questions, réponses et commentaires.

Il n'y a pas d'autres interventions. La discussion est close.

#### **7.4. Adoption du rapport de gestion 2021**

M. le Président passe à l'adoption du rapport de gestion afin de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2021.

Le Conseil communal de Noville accepte le rapport de gestion 2021 et donne décharge à la Municipalité pour sa gestion, à l'unanimité.

M. le Président remercie la Municipalité pour son engagement et son excellent travail.

#### **7.5. Réponses de la Municipalité aux vœux et remarques de la Commission des Finances et de Gestion**

M. le Président cède la parole à M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN pour ses réponses.

Commentaire de M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN : comme demandé dans le rapport de la COFIGE et dans le cadre des discussions, la Municipalité va effectuer une étude pour l'amélioration de la décoration florale dans la Commune, sans vouloir devenir un jardin botanique. Cela aura bien entendu un coût. Il en va de même pour les décorations de Noël qui seront harmonisées.

Commentaire de M. le Municipal Roland MOOSER : il précise qu'une rencontre aura lieu avec Romande Energie qui peut louer des décorations de Noël pour les Communes, avec un concept global (types de décorations, couleurs, etc.).

Commentaire de M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN : en ce qui concerne l'entretien des salles communales en location, des contrôles plus sévères seront effectués. Les salles ont été très demandées durant la pandémie, et avec parfois un effectif réduit en personnel, certains soucis ont pu échapper à la vigilance des employés. Concernant les nuisances occasionnées par les centres de collecte des ordures ménagères, M. le Municipal DÄNZER va faire augmenter la fréquence de nettoyage de ces sites et des containers urbains.

Question de Mme Sandra FAVROD : concernant les décorations de Noël, peut-on revenir à la pose d'un grand sapin de Noël bien décoré au centre du village (au carrefour Rte d'Evian, Rte du Grand-Canal, Ch. du Battoir), en lieu et place des petites branches fixées sur les glissières de sécurité ?

Réponse de M. le Municipal Roland MOOSER : il va étudier la question, mais à cet endroit, il y a un problème de visibilité pour le trafic routier.

M. le Président remercie les intervenants pour leurs réponses et commentaires.

Il n'y a pas d'autres questions. La discussion est close.



## 7.6. Adoption des réponses de la Municipalité

M. le Président passe à l'adoption des réponses de la Municipalité.

Les réponses de la Municipalité aux vœux et aux remarques de la COFIGE sont acceptées à l'unanimité.

## 8. Nomination d'un membre suppléant de la COFIGE en remplacement de M. Steven PILET, démissionnaire

Par suite de la démission de M. Steven PILET, la place de suppléant/e de la COFIGE est vacante. Pour rappel, la nomination des membres de la COFIGE se fait par le Conseil communal et non par le Bureau comme pour les autres commissions. Le/la suppléant/e n'est pas un/e remplaçant/e en cas d'absence de l'un des membres. Le membre suppléant entre en fonction lorsqu'un membre de la Commission démissionne.

En l'absence de volontaires, M. le Président propose la fonction de membre suppléant de la COFIGE à Mme Chantal ISENRING qui accepte de relever le défi. La nouvelle suppléante est élue par l'Assemblée par acclamation.

## 9. Divers

M. le Président sollicite l'Assemblée pour d'éventuels divers.

Question de Mme Valentina ALIU : elle souhaite savoir qui sont les nouveaux résidents aux Fourches qui occupent le terrain vague en face de la Romande Energie ?

Réponse de M. le Syndic : à la demande de la direction du Festival de Jazz de Montreux, la Commune a autorisé le stationnement provisoire jusqu'à fin juin de « Roadies », des monteurs itinérants des chapiteaux de la manifestation. Il est prévu d'effectuer une mise à ban de ce secteur.

Information de Mme Antoinette DAPPLES DÜNNER : ce samedi aura lieu le dernier Marché Gourmand de l'année, avec la présence de la fanfare, des maraichers et d'autres stands. La manifestation a remporté un franc succès.

Informations de M. Kevin GRANGIER : le 5 avril, il s'est rendu à Lavey à l'assemblée de l'Association intercommunale des organisations régionales de la Protection Civile, en compagnie de Mme la Municipale Corinne BALLIF GROGNOZ. Parmi les sujets de discussion, la gestion et la question de l'extension de la capacité des abris PC dans le contexte de la guerre en Ukraine. Mais, en l'absence de base légale, la demande très autoritaire du Comité directeur a été refusée.

Une autre séance, à laquelle M. Kevin GRANGIER a participé de façon très éphémère, s'est tenue le 9 juin à Chessel, pour le Conseil d'établissements scolaires Villeneuve - Haut-Lac, qui sera repris dès le mois d'août par l'ASPIHL. M. le Municipal Reynald DÄNZER était également présent. Ce Conseil se réunira une dernière fois au mois d'août en vue de sa dissolution.

Il n'y a pas d'autres interventions.



M. le Président remercie les membres de l'Assemblée pour leur présence et le travail accompli, et clôt la séance.

La séance est close à 22h02.

Yves PELLET  
Président



Kim KAUFFMANN  
Secrétaire

**Agenda des séances 2022 :**

Jeudi, 13 octobre 2022

Vendredi, 9 décembre 2022

